



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Joseph PERASTE**  
**Date de convocation : 17 juin 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 29**  
**Nombre de procuration : 10**

**Extrait n°CC-06-2024-146**

**Objet : Modification des montants des subventions aux budgets annexes à caractère administratif pour l'année 2024.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

**En cours de séance :** Gilbert COUTURIER.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

**En cours de séance :** Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 n°CC-03-2024-070 attribuant des subventions aux budgets annexes à caractère administratif pour l'exercice 2024 ;

**Considérant** que les budgets annexes pépinière d'entreprise, du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi et DoME sont des services publics à caractère administratif (SPA) ;

**Considérant** que les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis aux règles d'équilibre particulières prévues à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

**Considérant** que pour équilibrer le budget annexe à caractère administratif, la collectivité territoriale peut verser des subventions ;

**Considérant** que des subventions d'équilibre ont été attribuées aux budgets annexe des services publics à caractère administratif de la Pépinière d'entreprises, du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi, et du DoME lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024 ;

**Considérant** que compte tenu des résultats issus du Compte Administratif de l'exercice 2023, de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 adoptée lors du Conseil communautaire du 27 juin 2024, il convient de modifier le montant des subventions attribuées par le conseil communautaire du 28 mars 2024 par la délibération n° CC-03-2024-070 ;

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le montant des subventions d'équilibre aux budgets annexes à caractère administratif pour l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement			
Budget annexe	Montant approuvé par la délibération CC-03-2024-070	Modification	Montant subvention modifié
Pépinière d'entreprises	180 321,00	89 742,63	270 063,63
PLIE	1 543 351,00	- 690 295,32	853 055,68
DoME	413 612,00	148 574,22	562 186,22
Section d'investissement			
Budget annexe	Montant approuvé par la délibération CC-03-2024-070	Modification	Montant subvention modifié
DoME	65 000,00	- 65 000,00	0,00

**Considérant** que les membres de la Commission Finances réunis le 12 juin 2024 ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

**D'approuver** la modification des montants des subventions attribuées aux budgets annexes des services publics à caractère administratif de la Pépinière d'entreprises, du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi, ainsi que du DoME lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement			
Budget annexe	Montant approuvé par la délibération CC-03-2024-070	Modification	Montant subvention modifié
Pépinière d'entreprises	180 312,00	89 751,63	270 063,63
PLIE	1 543 351,00	- 690 295,32	853 055,68
DoME	413 612,00	148 574,22	562 186,22
Section d'investissement			
Budget annexe	Montant approuvé par la délibération CC-03-2024-070	Modification	Montant subvention modifié
DoME	65 000,00	- 65 000,00	0,00

### **Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 39

Contre : 00

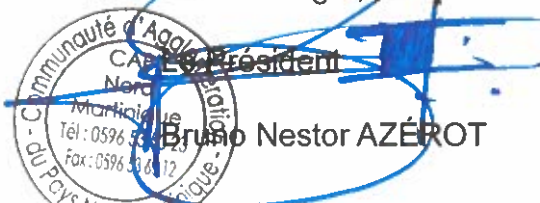
Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 5 juillet 2024

  
 Bruno Nestor AZÉROT  
 Président